

Genouilly. — *Au Conseil municipal.* — Dimanche 3 courant, le Conseil municipal de Genouilly s'est réuni, les conseillers étant au nombre de onze, pour aborder la grosse question de la maison d'école.

M. le Maire n'ayant pas voulu prendre part à la discussion de cette question, s'est retiré; l'adjoint a pris alors la présidence du Conseil. Les dix membres, après discussion, ont voté alors pour la construction de la maison d'école et le choix de l'architecte.

Mais, quelques jours après, trois des membres présents à cette séance sont allés à la mairie, ont biffé leurs signatures, et ont voté *contre* la délibération prise précédemment.

Ces messieurs avaient ils le droit d'agir ainsi ? demande un conseil-

